

---

**Présidence : Malte****1459<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. Date : jeudi 1<sup>er</sup> février 2024 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05  
Suspension : 13 h 05  
Reprise : 15 h 05  
Clôture : 17 h 45

2. Présidente : M<sup>me</sup> D. Borg  
M. M. Cluett

Présidente, Fédération de Russie (PC.DEL/47/24 OSCE+)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION PRONONCÉE PAR LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE, S. E. M<sup>ME</sup> DOMINIQUE HASLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE L'ÉDUCATION ET DES SPORTS DU LIECHTENSTEIN

Présidente, Présidente du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (PC.DEL/50/24 OSCE+), Belgique-Union européenne ((l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/83/24), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/51/24), Fédération de Russie (PC.DEL/48/24), Türkiye (PC.DEL/86/24 OSCE+), Royaume-Uni, Géorgie (PC.DEL/92/24 OSCE+), Arménie (PC.DEL/75/24) (PC.DEL/77/24 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/131/24), Norvège (PC.DEL/49/24), Suisse (PC.DEL/79/24 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/71/24 OSCE+), Islande (PC.DEL/61/24 OSCE+), Macédoine du Nord (PC.DEL/137/24 OSCE+), Irlande (PC.DEL/58/24), Biélorussie (PC.DEL/67/24 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour :    AGRESSION EN COURS DE LA FÉDÉRATION DE  
  RUSSIE CONTRE L'URKAINE

Présidente, Ukraine (PC.DEL/99/24), Belgique-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/84/24), Canada (PC.DEL/64/24), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/52/24), Türkiye (PC.DEL/87/24 OSCE+), Royaume-Uni, Lettonie (PC.DEL/82/24 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/60/24), Slovaquie

Point 3 de l'ordre du jour :    ALLOCUTION PRONONCÉE PAR LA  
  PRÉSIDENTE DE L'ALLIANCE  
  INTERNATIONALE POUR LA MÉMOIRE DE  
  L'HOLOCAUSTE

Présidente, Présidente du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, Belgique-Union européenne ((l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/85/24), Canada (PC.DEL/66/24 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/56/24), Fédération de Russie (PC.DEL/53/24), Royaume-Uni, Albanie (PC.DEL/73/24 OSCE+), Arménie (PC.DEL/74/24) (PC.DEL/91/24), Ukraine, Biélorussie (PC.DEL/69/24 OSCE+), Norvège (PC.DEL/54/24), Suisse (PC.DEL/80/24 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/72/24 OSCE+), Saint-Siège (PC.DEL/57/24 OSCE+), Italie, Macédoine du Nord, Roumanie, Bulgarie (PC.DEL/98/24 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/62/24 OSCE+), Bosnie-Herzégovine, Türkiye (PC.DEL/88/24 OSCE+), Israël (partenaire pour la coopération) (PC.DEL/78/24 OSCE+)

Point 4 de l'ordre du jour :    AFFAIRES COURANTES

- a)    *Crimes en cours commis par le régime de Kiev et politiques dangereuses de l'alliance occidentale visant à exacerber les tensions* : Fédération de Russie (PC.DEL/59/24), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/55/24), Belgique-Union européenne, Royaume-Uni
  
- b)    *Violations graves des droits de la population russe et russophone que les États de la Baltique continuent de commettre* : Fédération de Russie (PC.DEL/65/24), Estonie, Lituanie, Lettonie (PC.DEL/96/24 OSCE+) (PC.DEL/97/24 OSCE+)

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

- a) *Visite que le Président en exercice de l'OSCE, S. E. M. I Borg, prévoit d'effectuer en Ukraine le 2 février 2024* : Présidente
- b) *Réunions entre le Président en exercice de l'OSCE, S. E. M. I Borg, le Ministre polonais des affaires étrangères, S. E. M. R. Sikorski, et le Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, qui se tiendront le 1<sup>er</sup> février 2024* : Présidente

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

*Annonce de la distribution d'un rapport écrit de la Secrétaire générale (SEC.GAL/7/24/Rev.1 OSCE+)* : Directeur par intérim du Bureau de la Secrétaire générale/Chef des services de conférence et linguistiques

Point 7 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Élections au Parlement européen, prévues du 6 au 9 juin 2024* : Belgique-Union européenne (PC.DEL/89/24)
- b) *Élections européennes, fédérales et régionales en Belgique, prévues le 9 juin 2024* : Belgique
- c) *Élections européennes, locales, législatives et présidentielles en Roumanie, prévues en 2024* : Roumanie
- d) *Élections européennes, prévues à Malte le 8 juin 2024*: Malte
- e) *Raisons pour lesquelles le BIDDH de l'OSCE ne participera pas à l'observation internationale de l'élection présidentielle de 2024 en Fédération de Russie, prévue du 15 au 17 mars 2024* : Fédération de Russie (PC.DEL/76/24), Belgique-Union européenne, Royaume-Uni, Canada (PC.DEL/68/24 OSCE+), Norvège (PC.DEL/94/24), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/70/24), Suisse (PC.DEL/81/24 OSCE+)

4. Prochaine séance :

Jeudi 8 février 2024, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence